

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
M. Galut, rapporteur

ARTICLE 15

A la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« requérir »,

substituer au mot :

« du »,

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.